

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 9 mars 2020, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

- Siège #1 - Gino Giroux
- Siège #2 - André Drouin
- Siège #3 - Diane Rancourt
- Siège #4 - Patrick St-Pierre
- Siège #5 - Martin Boulanger
- Siège #6 - Renaud Gosselin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés., assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

20-247

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: Gino Giroux
Et appuyé par: Patrick St-Pierre
Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2020
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 24 février 2020
- 4 - ADOPTION DES COMPTES
 - 4.1 - Dépenses et salaires de février 2020
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - LECTURE DU COURRIER
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 - Mandat BVA: vérification fin d'année
 - 7.2 - Mandat de reddition de comptes pour le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
 - 7.3 - Mandat accordé à la firme Blanchette Vachon
 - 7.4 - Autorisation donnée au Centre de Services Partagés du Québec (CPSQ)
 - 7.5 - MTQ/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local / attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2019
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 - Avis de motion et présentation du RÈGLEMENT DÉTERMINANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE OU DANS LE CADRE D'INCENDIE D'UN VÉHICULE DONT LE PROPRIÉTAIRE EST UN NON RÉSIDANT
 - 8.2 - Autorisation d'achat d'un véhicule de type Argo
- 9 - TRANSPORT
 - 9.1 - Engagement de crédits voirie & enlèvement de la neige

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Dépôt du rapport annuel 2019 du rendement de l'épuration des eaux usées

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

12.1 - Mandat MRC: modification règlement d'urbanismes

13 - LOISIRS & CULTURE

13.1 - Adhésion SAE plus

13.2 - Dons aux organismes

13.3 - Engagement de crédits salle du Moulin

14 - VARIA

14.1 - Info contrat enlèvement de la neige

14.2 - Info activité estivale

14.3 - Remplacement de poteaux au terrain de balle

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20-248

3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2020

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Diane Rancourt

QUE le procès-verbal de la séance du 3 février soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

20-249

3.2 - Séance extraordinaire du 24 février 2020

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE le procès-verbal de la séance du 24 février soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DES COMPTES

20-250

4.1 - Dépenses et salaires de février 2020

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : André Drouin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 114 694,55\$ plus 20 981,98\$ en salaires pour la période 2.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance.

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

20-251

7.1 - Mandat BVA: vérification fin d'année

Il est proposé par : Patrick St-Pierre
Et appuyé par : André Drouin
QUE mandat soit donné à la firme Blanchette Vachon pour vérifications de fin d'année et montage du rapport financier 2019.

ADOPTÉE

20-252

7.2 - Mandat de reddition de comptes pour le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Il est proposé par : Diane Rancourt
Et appuyé par : Martin Boulanger
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
QUE soit mandatée la firme Blanchette Vachon pour attester auprès de Recyc-Québec la déclaration produite par la Municipalité de Courcelles portant sur les coûts et le tonnage des matières recyclables pour l'année 2019.

ADOPTÉE

20-253

7.3 - Mandat accordé à la firme Blanchette Vachon

Il est proposé par : Gino Giroux
Et appuyé par : Patrick St-Pierre
QUE mandat soit donné à la firme BVA, Blanchette Vachon pour remplir le questionnaire relatif aux transferts ainsi que la partie données prévisionnelles.

ADOPTÉE

20-254

7.4 - Autorisation donnée au Centre de Services Partagés du Québec (CPSQ)

CONSIDÉRANT QUE le CSPQ cherche à sécuriser les emplacements de sites de radiocommunication pour le Réseau national intégré de radiocommunication du gouvernement du Québec (RENIR);

CONSIDÉRANT QUE ce réseau est l'outil de communication privilégié en support à la sécurité civile en cas de sinistres ou d'accidents majeurs ;

CONSIDÉRANT QUE ce service est utilisé par la Sûreté du Québec comme premier intervenant ;

CONSIDÉRANT QUE présentement il est nécessaire d'améliorer la qualité et l'efficacité du RENIR;

CONSIDÉRANT QUE présentement certains secteurs de la municipalité de Courcelles ont une couverture partielle par le RENIR;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration du RENIR dans notre municipalité impliquerait une installation temporaire à l'Aréna (en arrière du bâtiment) :

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux d'installation seront à la charge du gouvernement et qu'une partie des infrastructures seront laissées pour servir la municipalité pour des services d'urgence ;

Il est proposé par: Martin Boulanger

Appuyé par: Diane Rancourt

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise M. Francis Bélanger, maire et Mme Renée Mathieu, directrice-générale à signer pour et au nom de la municipalité de Courcelles, une entente avec la Direction de la radiocommunication du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

20-255

7.5 - MTQ/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local / attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2019

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 136 525\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Courcelles;

En conséquence,

Il est proposé par: André Drouin

Appuyé par: Patrick St-Pierre

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Courcelles atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et éléments de ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 136 525\$ pour l'année civile 2019 pour des dépenses réelles de 281 503.42\$.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 - Avis de motion et présentation du RÈGLEMENT DÉTERMINANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE OU DANS LE CADRE D'INCENDIE D'UN VÉHICULE DONT LE PROPRIÉTAIRE EST UN NON RÉSIDANT

Présentation et avis de motion est donné par: Gino Giroux qu'à une prochaine séance sera adopté le RÈGLEMENT DÉTERMINANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE OU DANS LE CADRE D'INCENDIE D'UN VÉHICULE DONT LE PROPRIÉTAIRE EST UN NON RÉSIDANT.

20-256

8.2 - Autorisation d'achat d'un Argo

CONSIDÉRANT les regroupements en Incendie des Municipalités de La Guadeloupe, St-Évariste-de- Forsyth, St-Hilaire-de-Dorset et Courcelles;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité incendie concernant le véhicule Argo qui est désuet et qui doit être remplacé afin d'assurer un service adéquat lors d'interventions d'urgence hors-piste;

CONSIDÉRANT qu'un comité a étudié plusieurs options de véhicules qui pourraient convenir au service incendie en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées auprès du comité incendie;

Pour ces motifs;

Il est proposé par: Patrick St-Pierre

Appuyé par: Gino Giroux

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Courcelles est d'accord avec les recommandations du comité incendie visant l'achat d'un véhicule d'urgence en remplacement de l'ARGO actuel;
QUE la soumission de ARGOPG au montant de 34 470.00\$ plus taxes, soit acceptée;
QUE la municipalité de La Guadeloupe, gestionnaire du SSI de la Haute-Beauce, soit autorisée à facturer au prorata défini dans le protocole, chacune des municipalités parties à l'entente.
QUE copie de la présente résolution soit expédiée à chacune des municipalités parties à l'entente.

ADOPTÉE

9 - TRANSPORT

20-257

9.1 - Engagement de crédits voirie & enlèvement de la neige

Il est proposé par: Patrick St-Pierre

Et appuyé par: Diane Rancourt

QUE soit autorisées une dépense de 4 800\$ en carburant, de 1 264\$ pour peigne à neige pour camion et de 1 100\$ pour divers pièces et accessoires de machinerie.

ADOPTÉE

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Dépôt du rapport annuel 2019 du rendement de l'épuration des eaux usées

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

20-258

12.1 - Mandat MRC: modification règlement d'urbanismes

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier nos règlements d'urbanisme sur plusieurs points;

Il est proposé par: André Drouin

Et appuyé par: Martin Boulanger

QU'une demande de modification à nos règlements d'urbanisme soit adressée à M. Patrice Gagné, responsable de l'aménagement à la MRC. La Municipalité désire modifier les points suivants:

1. Limiter le nombre de logements autorisés à deux par immeuble dans les zones R
2. Permettre les bâtiments extraordinaires ex. boîte de camion dans les zones industrielles et en dehors du périmètre d'urbanisation sous certaines conditions
3. Permettre les agrandissements sur techno-pieux dans le périmètre d'urbanisation sous certaines conditions
4. Autoriser les tour ou antenne de télécommunication en zone PUB1
5. Modifier la tarification des demandes de permis

ADOPTÉE

13 - LOISIRS & CULTURE

20-259

13.1 - Adhésion SAE plus

CONSIDÉRANT QUE :

Granit Action, organisme à but non lucratif soutenu par Québec en Forme prônant les saines habitudes de vie auprès des jeunes granitois de 0-17 ans et de leur famille, a investi en moyenne 14 000 \$/an dans les SAE ;

La fin du financement de Québec en Forme est effective depuis juin 2018;

Les municipalités sont totalement responsables en cas d'accident, d'incident, de poursuites, etc. en offrant un SAE payant (utilisateur-payeur);

À la suite d'une rencontre bilan regroupant les intervenants de la MRC du Granit et de Granit Action œuvrant au sein des SAE en 2014, des écarts importants ont été soulignés au niveau de l'animation des enfants, de la sécurité, de l'encadrement et de l'aménagement des lieux; Suite à ce constat, des critères de base d'un SAE ont été élaborés en partenariat avec la MRC du Granit et Granit Action;

La MRC du Granit offrira dès l'été 2020 pour la cinquième année l'accréditation SAE PLUS aux municipalités se conformant à la majorité des critères de base;

Les municipalités participantes recevront les services de formations aux animateurs, de suivis et d'accompagnement tout au long de l'été;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

QUE la municipalité de Courcelles s'engage à payer le montant de base de 800. \$ afin de permettre au comité de loisirs local de recevoir , à prix moindre, les services de la MRC du Granit, dans le cadre du projet SAE PLUS et qui comprend :

. Formation DAFA obligatoire pour tous les animateurs de SAE;

. Une journée de planification et de programmation; 1 journée de formation en secourisme;

. Accompagnement du coordonnateur adjoint et de la technicienne en loisirs MRC auprès des animateurs et des responsables SAE;

. Ateliers saines habitudes de vie offertes par Granit Action;

. Cartable d'outils clés en main pour les animateurs, coordonnateurs et responsables SAE. Marche à suivre pour les municipalités;

- . Tableau des collations réutilisable et outils visuels pour promouvoir les saines habitudes de vie;
- . T-shirt SAE Plus fourni aux animateurs.
- . Valise de lecture Animation en anglais

ADOPTÉE

20-260

13.2 - Dons aux organismes

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Gino Giroux

QUE pour l'année en cours, les dons suivants soient accordés à nos organismes :

Comité de bénévoles : 300\$

Comité de loisirs : 16 000\$ pour l'ensemble de leurs activités.

ADOPTÉE

20-261

13.3 - Engagement de crédits salle du Moulin

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Martin Boulanger

QU'une dépense de 1000\$ soit autorisée auprès de l'entreprise Sani-Brille pour le grand ménage du Moulin Bernier sur étages.

ADOPTÉE

14 - VARIA

14.1 - Info contrat enlèvement de la neige

Information est donnée aux élus par la directrice générale

14.2 - Info activité estivale

Information est donnée aux élus par la directrice générale

14.3 - Remplacement de poteaux au terrain de balle

Reçu 2 propositions de Orizon mobile, qualité standard ou "Heavy duty"

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: André Drouin

Que la présente séance soit levée. Fermeture à 21h00.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.